

## Ouverture de l'association Préau, le "comité d'entreprise" de l'Éducation nationale

*Erwin Canard*

4-5 minutes

L'association Préau a ouvert le 14 décembre 2021. Le MENJS explique que ce "portail unique" offre "de nouveaux avantages à tous les personnels actifs et retraités et à leur famille". Il s'agit d'un "bouquet de prestations culturelles, sportives, touristiques, de loisirs", qui comprend aussi "des informations sur l'action sociale ministérielle et interministérielle". Une cotisation annuelle de 10 € est demandée aux agents pour adhérer. La présidente de l'association, l'IGÉSR honoraire Marie-Pierre Luigi, indique à AEF info que Préau "espère grossir et avoir une offre encore plus intéressante".



L'interface du site PREAU. Droits réservés - DR

C'était la mesure 5 du Grenelle de l'Éducation, intitulée "Bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux" au sein de l'axe "Esprit d'équipe" ([lire sur AEF info](#)) : la création d'une "association nationale chargée de développer une offre de prestations culturelles, sociales, touristiques et de loisirs à destination de tous ses personnels".

Avec un peu de retard sur le calendrier affiché, cette association, appelée Préau, a ouvert - ainsi que son [site Internet](#) - le 14 décembre 2021 (elle devait s'ouvrir en septembre, selon le calendrier du ministère de l'Éducation nationale).

"De nouveaux avantages à tous les personnels actifs et retraités"

Dans un communiqué, le MEN, qui indique "soutenir cette association", explique qu'il s'agit d'un "portail unique" offrant "de nouveaux avantages à tous les personnels actifs et retraités de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, ainsi qu'à leur famille (conjoint et enfants)".

Les personnels peuvent "bénéficier d'un bouquet de prestations culturelles, sportives, touristiques, de loisirs, et des avantages commerciaux, avec par exemple une billetterie pour le cinéma et les spectacles, une tarification avantageuse pour les plateformes de musique en ligne, les coffrets loisirs, l'équipement sportif, les salles de sport, et des offres partenaires auprès de résidences de vacances", poursuit le MEN.

Préau "assure également l'information de ses adhérents sur l'action sociale ministérielle et interministérielle, en relayant sur son site et de manière géolocalisée les différentes prestations offertes dans ce cadre".

"Des prestations inconnues avant de payer, c'est inadmissible"  
(snalc)

Pour en bénéficier, les personnels doivent adhérer et s'acquitter d'une cotisation annuelle de 10 euros. Pour l'heure, les offres proposées par Préau ne sont pas visibles avant d'adhérer.

Dans un [tweet](#), le président du [Snalc](#), Jean-Rémi Girard, explique, le 15 décembre, être "intervenu en comité technique ministériel pour qu'on présente le fonctionnement de Préau aux syndicats représentatifs. Parce qu'un comité d'entreprise payant et aux prestations inconnues avant de payer, c'est inadmissible".

"Des offres gratuites à la BNF et auprès de fonds documentaires"

L'association est présidée par Marie-Pierre Luigi, [IGÉSR](#) honoraire qui présidait l'atelier "revalorisation" du Grenelle duquel est issue la proposition de créer cette association ([lire sur AEF info](#)). Interrogée par AEF info le 15 décembre, elle explique que l'association "se met en place : nous avons déjà quelques partenaires mais nous

espérons grossir et avoir une offre encore plus intéressante".

Aussi, "tous les agents, de tout métier, tout statut et toute affectation, au sein du MENJS, peuvent adhérer", se félicite Marie-Pierre Luigi. Elle ajoute que Préau contient "deux grands types d'offres : grâce à nos partenariats, des offres gratuites (à la BNF ou auprès de fonds documentaires par exemple), ainsi que des liens avec les plateformes commerciales classiques qui font des offres et des réductions".